

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2008

1 Station d'Épuration.

- **Modification délibération du 19/05/08 : Travaux supplémentaires à la Station d'Épuration.**

Le Maire fait part au Conseil Municipal d'une erreur dans la rédaction de la délibération sur les travaux supplémentaires pour la Station d'Épuration en date du 19/05/2008. Celle-ci annule et remplace la précédente.

Le Maire fait part au Conseil Municipal du devis des travaux supplémentaire pour la Station d'Épuration de la Roche Saint Secret Béconne. Il explique qu'il est nécessaire de faire des travaux supplémentaires au bassin d'infiltration. Celui-ci s'élève à 3 793.00 euros HT soit 4 536.43 euros TTC.

- **Travaux supplémentaires (terrain dur)**

Le Maire fait part au Conseil Municipal du devis des travaux supplémentaire pour la Station d'Épuration de la Roche Saint Secret Béconne. Il explique qu'il y a une plus value pour terrain dur. Celui-ci s'élève à 7 630.00 euros HT soit 9 125.48 euros TTC

2 Gestion de la salle des fêtes.

Pour l'instant il n'y a pas de nécessité à modifier la convention en cours. La commission se réunira pour éventuellement envisager une adaptation aux exigences actuelles.

3 PAE la Vignasse.

Le Conseil Municipal,

Décide :

Article 1 : Sous réserve de l'accord de l'ensemble des propriétaires, il est institué un Programme d'Aménagement d'Ensemble sur les parties du territoire de la Commune de LA ROCHE SAINT SECRET délimitées par un trait rouge sur le plan (extrait cadastral) annexé à la présente délibération concernant le quartier La Vignasse.

Article 2 : Le programme des équipements publics correspondant comprend :

Une voie de desserte avec placette dont les caractéristiques sont les suivantes :

chaussée en enrobé de 5.00m
trottoir en enrobé de 1.50m
parkings latéraux ponctuels

des réseaux hydrauliques comprenant :

l'alimentation en eau potable
la protection incendie

un réseau d'eaux usées raccordé au réseau communal
un réseau d'eaux pluviales

des réseaux dits « secs » comprenant :

l'alimentation MT/BT avec poste de transformation (SDED)
l'éclairage public (SDED)
l'alimentation basse tension des terrains à bâtir en souterrain (SDED)
le réseau de distribution en souterrain du téléphone

des dépenses diverses comprenant :

les honoraires :

du levé topographique et de bornage
d'étude et d'implantation
de la maîtrise d'œuvre
CSPS
Loi sur l'eau

des compléments et accessoires

une provision pour frais financiers

une provision pour part TVA non récupérable

des dépenses d'acquisitions foncières

des participations aux travaux extérieurs

d'égouts - épuration
eau potable (renforcement)
autres équipements collectifs

Article 3 : Le programme des équipements publics sera achevé au plus tard le 31 décembre 2012.

Article 4 : Le coût total du programme des équipements publics est estimé à Cinq cent vingt trois mille quatre cent cinquante euros et quatre vingt seize cents hors taxe (**523 450.96 € HT**).

Article 5 : La part des dépenses de réalisation de ces équipements mise à la charge des constructeurs est fixée à 468 103.41 € soit 89.43 %.

Article 6 : La part des dépenses de réalisation de ces équipements mise à la charge des constructeurs sera répartie entre les 16 constructions pour une SHON moyenne de 130 m² (110 à 150 m²), soit une participation moyenne estimée à 29 256.46 €

Article 7 : Les dépenses seront indexées à la hausse de l'indice dit TP01 chaque année (31-12) et cette hausse appliquée aux participations prévues à l'article 5 ci-dessus pour les travaux restant à réaliser.

Article 8 : La présente délibération prendra effet à compter de l'accomplissement de l'ensemble des formalités de publicité, à savoir, l'affichage en mairie et parution dans deux journaux locaux conformément à l'article R 332-25 du Code de l'Urbanisme.

4. Attribution de subventions

L'attribution de subvention est reportée au prochain Conseil Municipal afin de pouvoir définir les critères d'attributions.

5. Electrification SDED.

Eclairage public : « Le Vignasse » et « Les Sources ».

Le devis estimatif des travaux (SDED) s'élève à : **35 500 €HT (42 458 €TTC)**

Ces travaux peuvent être financés comme suit :

- Subvention : 50% du montant de la dépense prévisionnelle hors taxes avec maximum de dépense subventionnelle par commune et par an de 38 000 €, soit :

50 % x 35 500 €HT = 17 750 €

- Participation communale 17 750 €

- TVA récupérable par le biais du FCTVA selon le taux en vigueur au moment de la récupération
6 958 €

TOTAL TTC 42 458 €

Le Conseil Municipal,

- Décide que la participation communale sera couverte par un emprunt

Le Conseil Municipal précise que ces travaux donneront lieu à la passation d'un marché selon la procédure adaptée ouverte.

L'intervention du Syndicat sera rémunérée conformément au contrat cosigné entre la commune et le SDED en date du 20/05/2008.

Extension poste « Darut » pour alimenter la Station d'Epuration.

Monsieur le Maire expose qu'à sa demande, le SDED a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

Nature des travaux : Extension du réseau BT au poste « Darut
Pour alimenter une Station d'Epuration.

Dépenses Prévisionnelle TTC : 26 500.00 €

Dont rémunération du Maître d'œuvre d'un montant définitif de : 959.31 €(devis HT x 4% x TVA)

Plan de financement prévisionnel (travaux et maître d'œuvre)

Financements mobilisés par le SDED 65.00 % 17 225.00 €

Participation communale 18.61 % 4 931.65 €

Récupération TVA par maître d'ouvrage 16.39 % 4 343.35 €

6. Maîtrise d'œuvre France télécom.

Le Maire fait part au Conseil Municipal d'un devis de France Télécom concernant la maîtrise d'œuvre du réseau Télécom pour la PAE Les Drussières, pour un montant de 1 336.79 euros TTC.

7. Nomination de délégués à la commission électorale.

Le délégué de l'administration à la commission électorale étant monsieur Daniel BRUN, élu Maire lors des élections municipale 2008, il lui est donc impossible de garder la fonction de délégué de l'administration et doit donc être remplacé, En conséquences, le Maire doit désigner trois personnes pour le remplacer. Il désigne :

Mme DAUBLAIN Clothilde, Quartier Tortel, 26770 Roche Saint Secret Béconne, Animatrice en milieu hospitalier.

Mr CHASTAN Sylvain, Ferme de la lance, 26770 Roche Saint Secret Béconne, Ouvrier agricole.

Mme CHAUVIN Simone, Les sept fonts, 26770 Roche Saint Secret Béconne, retraitée.

8. Finances communales.

Extension de ligne de crédit

Le Conseil Municipal autorise Le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires pour la réalisation ou l'extension d'une ligne de trésorerie d'un montant de 200 000 euros pour financer les travaux en cours d'exécution.

Autorisation de prêt pour la PAE « les Drussières »

Le Conseil Municipal autorise Le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à la réalisation d'un prêt pour le financement des travaux de la PAE « Les Drussières », d'un montant maximum de 154 500 euros, après consultation de plusieurs établissements bancaires et en fonction de la meilleure proposition.

Autorisation de prêt relais TVA pour la Station d'Épuration et les réseaux d'assainissement.

Le Conseil Municipal autorise Le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à la réalisation d'un prêt relais TVA pour financer le montant de la TVA relatif aux travaux de la Station d'Épuration et des réseaux d'assainissement, d'un montant maximum de 150 000 euros, après consultation de plusieurs établissements bancaires et en fonction de la meilleure proposition.

9. Questions diverses.

a. Gestion des adresses.

Un projet avec une charte d'engagement et de partenariat avec la poste va être mis en place. Cette opération de désignation et de numérotation des chemins communaux a pour objectif de faciliter la distribution du courrier surtout en période de congés du facteur titulaire.

Les élus participant à cette opération sont :

Franziska BRUNEL, Françoise BONZON, André JUDAS, Michel GLEYZE.

b. Accompagnateur du car RPI.

Le Conseil Municipal de la Roche Saint Secret Béconne en partenariat avec la commune de Montjoux reconduit pour une année un accompagnateur dans le car scolaire pour le RPI durant le premier trimestre 2008-2009